Châteauguay, le 8 octobre 2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois.

Préambule

Fondé en 1987, Héritage Saint-Bernard est un organisme sans but lucratif qui a le mandat d'assurer la gestion, la protection et la conservation des habitats fauniques et floristiques de l'île Saint-Bernard, du ruisseau Saint-Jean, du parc de la Commune et du centre écologique Fernand-Seguin. La corporation a également pour objectif d'offrir des infrastructures et des activités récréo-éducatives compatibles avec la vocation des lieux. De cette manière, Héritage Saint-Bernard entend accroître l'intérêt des citoyens pour la faune et la flore, tout en les sensibilisant à l'importance d'en assurer la conservation pour les générations futures.

Héritage Saint-Bernard est particulièrement interpellé par ce projet en raison de ses propres efforts pour préserver la pérennité de certains habitats naturels baignés par le lac Saint-Louis.

Restauration de la berge

La proposition actuellement à l'étude ne constitue pas une véritable restauration, contrairement à ce que laisse entendre le titre du projet. Durant les audiences, il a été démontré que cette berge a été remblayée, et par conséquent artificialisée. Une restauration adéquate consisterait, dans un premier temps, à remettre les lieux dans le même état qu'ils se trouvaient avant que le terrain ne soit aménagé à des fins industriels.

Le 14 septembre 2010, au cours de la séance tenue en soirée, Mme Kateri-Lescop Sinclair du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a mentionné l'intérêt de ne pas remblayer à nouveau la berge, une fois que l'ancien remblai et les scories qui s'y trouvent auront été enlevés : « Il

y a eu empiètement dans l'habitat du poisson. Donc, dans le littoral, sous la ligne des hautes eaux ». En plus de bénéficier aux poissons, cette restauration profiterait aux nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques qui fréquentent le lac Saint-Louis.

Aux yeux de Mme Sinclair, cette portion de berge peut très bien redevenir un habitat riche en biodiversité : « On voit, si on se fie à ce qu'il y a autour du lac Saint-Louis, énormément de zones, de littoral, avec beaucoup de végétation, des herbacés qui poussent là sans problème. Donc, il suffirait de mettre un peu de terre sur la roche mère ».

Il existe diverses techniques pour renaturaliser une rive qui a été artificialisée et favoriser sa revégétalisation, notamment avec des épis rocheux et des lobes. Une étude plus approfondie s'impose afin d'évaluer les meilleures interventions permettant de réaménager les lieux pour le plus grand bénéfice de la faune du lac.

Décontamination de l'ensemble du terrain

Nous ne pouvons nous contenter de décontaminer la bande de 10 mètres qui se trouve en bordure du lac Saint-Louis, considérant d'abord le fait que la contamination présente sur le restant du terrain risque de migrer vers le lac avec le lessivage et la percolation des eaux de pluie, ou lors de crues importantes. Cela dit, tout ce dossier doit être revu dans une perspective beaucoup plus globale que le mandat initial qui a été donné au BAPE.

L'étude menée par le professeur Joseph Zayed a démontré l'importante concentration de manganèse qui se retrouve encore sur ce terrain et qui dépasse les normes québécoises, ce qui peut avoir un impact direct sur la santé humaine. D'autres types de contaminants s'y trouvent également concentrés, et il n'a pas été démontré de manière non équivoque que les scories ne contribuent pas à accroître la contamination du sol et du lac par lixiviation.

Par conséquent, nous exhortons les autorités publiques compétentes, à commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à revoir tout ce dossier dans la perspective de décontaminer et de restaurer l'ensemble du terrain, et d'exiger que les travaux adéquats se fassent en ce sens. Parallèlement, il y aurait lieu de se pencher sur toute la problématique des sédiments les plus contaminés en bordure de la rive, et d'évaluer la meilleure intervention afin de mettre un terme à cette pollution diffuse.

Conclusion

En se contentant d'une restauration partielle et à rabais, les autorités concernées enverraient un très mauvais message aux autres propriétaires de

terrains contaminés. Il est donc essentiel de décontaminer l'ensemble du terrain, qu'importe l'usage éventuel que la communauté souhaitera en faire. Et il est aussi tout aussi important de profiter de ces travaux pour redonner à la berge un aspect plus naturel, surtout dans le contexte où la grande majorité des rives bordant le lac Saint-Louis a été artificialisée.

En d'autres mots, et comme c'est souvent le cas dans les dossiers environnementaux, il importe ici de penser globalement et d'agir localement, aussi bien pour le bénéfice des générations présentes et futures, que pour le maintien de la biodiversité du lac Saint-Louis.

Luc L'Écuyer
Directeur général
Héritage Saint-Bernard
(450) 698-3133
courriel ; luc.lecuyer@heritagestbernard.qc.ca